

Votants : 96

Convocation du Conseil de Communauté :
le 2 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 13 mars 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 12 mars 2012

DEVELOPPEMENT DES CONTRACTUALISATIONS- FEADER - AVIS DE LA CAN RELATIF A UNE OPERATION PORTEE PAR LA COMMUNE D'ARCAIS

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Joël MISBERT à Alain MATHIEU, Gérard GIBault à Gilbert GOLAZ, Maryvonne ARDOUIN à Nicole IZORE, Jérôme BALOGÉ à Jacqueline LEFEBVRE, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Annie COUTUREAU à Anne LABBE, Patrick DELAUNAY à Denis THOMMEROT, Francis DUPONT à Stéphane PIERRON, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Nicolas MARJAULT à Nathalie SEGUIN, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Magdeleine PRADERE à Alain MEMIN, Bernard RAIMOND à Jacky AUBINEAU, Claire RICHECOEUR à Danielle NICORA, Gérard ZABATTA à Michel GENDREAU

Titulaires absents suppléés :

Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE

Titulaires absents :

Dominique VALLEE, Patrick BERNACCHI, Eliane LE MAITRE, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Joël MISBERT, Jean-Luc MORISSET, Gérard GIBault, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGÉ, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Véronique HENIN-FERRER, Guillaume JUIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Delphine PAGE, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Gérard ZABATTA

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 MARS 2012

DEVELOPPEMENT DES CONTRACTUALISATIONS – FEADER - AVIS DE LA CAN RELATIF A UNE OPERATION PORTEE PAR LA COMMUNE D'ARCAIS

Monsieur **René MATHE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

La commune d'Arçais souhaite aménager et réhabiliter un bâtiment communal afin de bénéficier d'une véritable salle des associations. Cet équipement vise à soutenir le dynamisme associatif local comme en atteste, par exemple, l'accompagnement apporté, en juillet 2011, à la création d'une JUNIOR ASSOCIATION. Il est également prévu que ce futur local, à destination des associations, soit également mis à disposition du Centre Social du Pays Mauzéen par le biais d'une convention d'objectifs.

La commune sollicite, en vue de la réalisation de cette opération d'investissement, une aide financière auprès de l'Europe et tout particulièrement dans le cadre de la « mesure 321 » (« Services de base pour l'économie et la population rurale ») du FEADER.

Le règlement du FEADER prévoit, cependant, que, seules, les opérations s'intégrant dans un projet de territoire sont éligibles à cette mesure. Aussi, les services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres s'appuieront, à ce titre, sur l'avis formulé par la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), compétente en matière d'aménagement du territoire.

En réponse à cette demande d'avis ; la CAN formule les observations suivantes.

Cette opération spécifique fait, tout d'abord, écho aux orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), préalables à l'adoption, par le Conseil de Communauté, du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), préconisant, notamment, le maintien d'une offre de services équilibrée sur l'ensemble du territoire de la CAN.

Il est, par ailleurs, opportun d'insister sur le fait que l'aboutissement de ce projet, mobilisant différents partenaires associatifs, permettra, à la fois :

- de conforter les initiatives locales menées en faveur des jeunes et de contribuer, ainsi, au renforcement de l'attractivité de notre territoire,
- de faciliter l'implication des jeunes, eux-mêmes, dans la conduite de manifestations culturelles et festives et ceci en cohérence avec l'un des enjeux communautaires, tel qu'identifié par le projet durable de cohésion sociale en cours d'élaboration.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable quant à la réalisation de cette opération d'investissement portée par la commune d'Arçais, répondant aux objectifs contenus dans le projet de territoire de la CAN,
- Autoriser le Président à signer toute pièce permettant de faire connaître l'avis de la CAN dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide financière sollicitée par la commune d'Arçais au titre des fonds FEADER.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 96
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

<p>Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20120312-c16-03-2012-DE Date de télétransmission : 15/03/2012 Date de réception préfecture : 15/03/2012</p>

René MATHE

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120312-c16-03-2012-DE
Date de télétransmission : 15/03/2012
Date de réception préfecture : 15/03/2012